

# Amendé pour avoir enregistré son patron

**BOUDRY** Nuno\* pensait ne pas avoir d'autre choix pour prouver que son employeur le harcelait. Il avait enregistré des conversations à l'insu de son patron. Le tribunal pénal a considéré que sa démarche était illégale.

PAR VICKY.HUGUELET@ARCINFO.CH



Le bâtiment du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Boudry. ARCHIVES LUCAS VUITEL

Un imbroglio judiciaire occupe le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers. Si le tribunal civil a admis du matériel audio comme preuve, le tribunal pénal l'a considéré comme illégal.

Nuno\* a été condamné au pénal, lundi, à Boudry. Il a écopé de dix jours-amende à 100 francs, avec deux ans de sursis, pour enregistrement non autorisé de conversations.

## Harcèlement et défense

Les faits remontent à juin 2021. A deux reprises, le quadragénaire a enregistré des discussions avec celui qui était encore son patron. «Je subissais un harcèlement de sa part depuis neuf mois. Il n'y a pas eu de médiation des ressources humaines. J'ai enregistré pour me défendre. Je ne savais pas que

c'était interdit», a argumenté le prévenu.

Le patron a découvert ce matériel audio lors de la procédure qui l'oppose à son ex-employé au civil. L'affaire étant en cours, il n'est pas possible d'en connaître les détails.

Nuno a expliqué devant le tri-

bunal pénal les pressions psychologiques que lui faisait subir son ex-patron. Puis son licenciement. De son côté, Jean-Pierre\*, le patron en question, a parlé de points de vue «divergents» concernant les notes de frais, les heures supplémentaires ou encore

les vacances. «J'ai toujours essayé de garder du recul dans l'espoir d'améliorer la situation», a expliqué ce dernier. C'est donc dans le cadre de cette situation conflictuelle que les enregistrements ont été déposés comme preuve au tribunal civil. Et acceptés par le juge.

## Procédure et faits

«Le juge civil en avait besoin pour connaître la vérité et rendre son jugement», explique Estelle Zwyzart, présidente du tribunal de police. «C'est une affaire de procédure. Pour nous, au tribunal de police, c'est une question de faits.»

Et Nuno a bel et bien admis avoir enregistré, avec son téléphone portable, des conversations privées avec son patron à l'insu de ce dernier. Il était donc condamnable pour ces faits selon le Code pénal. Même s'il considérait que c'était l'ultime moyen de faire valoir ses droits. Nuno a dix jours pour faire appel.

\*Prénom d'emprunt.

## Ce que dit la loi

**Code de procédure civile, art. 152 al.2 «droit à la preuve»:** «Le tribunal ne prend en considération les moyens de preuve obtenus de manière illicite que si l'intérêt à la manifestation de la vérité est prépondérant.»

### Code pénal suisse:

Ar. 179ter, «enregistrement non autorisé de conversations»: «Celui qui, sans le consentement des autres interlocuteurs, aura enregistré sur un porteur de son une conversation non publique à laquelle il prenait part, celui qui aura conservé un enregistrement qu'il savait ou devait présumer avoir été réa-

lisé au moyen d'une infraction visée à l'al.1, ou en aura tiré profit, ou l'aura rendu accessible à un tiers, sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

**Art. 141 al. 2, «exploitation des moyens de preuves obtenus illégalement»:** «Les preuves qui ont été administrées d'une manière illicite ou en violation de règles de validité par les autorités pénales ne sont pas exploitables, à moins que leur exploitation soit indispensable pour élucider des infractions graves.»

# Avec Pet Nat, ça pétille à l'ancienne

**AUVERNIER** Le domaine de Montmollin étouffe sa gamme avec des bulles.

Le domaine de Montmollin, à Auvernier, a prévu des bulles avant les fêtes de fin d'année. Un Pet Nat (pétillant naturel) vient d'étouffer sa gamme «A Poil» qui se compose d'un chasselas non filtré et d'un assemblage de cépages rouges. Le Pet Nat, lui, est issu d'un assemblage de cépages blancs du millésime 2022. Trouble, il a été élaboré selon la méthode ancestrale. «La plus vieille manière d'élever du vin effervescent», remarque Benoit de Montmollin, patron de la cave familiale. Pour l'élaboration d'un Pet Nat sans sulfites ajoutés, «on stoppe la fermentation alcoolique par

le froid. Puis on met le vin en bouteille où il reste du sucre non consommé. Ensuite la fermentation alcoolique reprend à la température ambiante. Le sucre restant est donc, cette fois, consommé. Le gaz carbonique qui en émane est enfermé dans la bouteille», explique-t-il.

## Gare à «l'effet bombe»

Responsable du laboratoire œnologique de l'Etat de Neuchâtel, Yves Dothaux relève que cette méthode ancestrale de vinification de vins pétillants est courante en Alsace. Il met toutefois en garde. Comme il s'agit d'une mé-



Pet Nat, le nouveau mousseux du domaine de Montmollin, se la joue toujours «à poil», soit sans sulfites ajoutés. DR

thode très naturelle, le dépôt engendre un gaz emprisonné dans la bouteille.

«Alors lorsqu'on en ouvre une, on ne sait jamais à quoi s'attendre. Il peut simplement y avoir de la mousse ou alors ça peut

faire l'effet d'une bombe avec du vin qui gicle un peu partout», sourit-il.

Son conseil: «Surtout bien garder les bouteilles au frais. Ça peut limiter ce genre d'inconvénient.» FLV

# Incontournables à la Salle de musique

## LA CHAUX-DE-FONDS

Les adeptes de musique classique n'auront aucun répit en cette fin d'année: trois concerts de choix sont à l'affiche dès demain.



La cantatrice Sandrine Piau montera sur la scène de la Salle de musique, demain. SANDRINE EXPILLY

Les amateurs et amatrices de musique classique ont de quoi se réjouir: le programme des semaines à venir de la Société de musique de La Chaux-de-Fonds réserve trois belles surprises à noter dans son agenda.

Les réjouissances démarrent avec la soprano Sandrine Piau, qui foulera la scène de la Salle de musique demain aux côtés de l'orchestre Victor Hugo - Franche-Comté. Si c'est à travers le répertoire baroque que cette chanteuse lyrique s'est fait connaître, c'est dans un autre registre que le public chaux-de-fonnier aura le plaisir de l'entendre.

Intitulé «Poètes fantastiques», ce concert rendra hommage à de grandes plumes de la littérature française mises en musique par de célèbres compositeurs. Hector Berlioz a habillé Théophile Gautier, Benjamin Britten s'est pris de passion pour les vers de Victor Hugo et de Paul Verlaine, alors qu'Henri Duparc a sonorisé «L'invitation au voyage», poème de Charles Baudelaire, et «Chanson triste», texte de Jean Lahor.

## Pianiste argentin

La cantatrice cédera sa place le jeudi 1er décembre à Nelson Goerner, un «ami de longue date», dit la Société de musique. Le pianiste argentin, qui a déjà eu affaire au

climat chaux-de-fonnier, se déplacera en compagnie de l'Orchestre de chambre de Bâle, dirigé par Philippe Herreweghe.

Au programme, un focus sur les frère et sœur Mendelssohn, Fanny et Félix. Les musiciens reprendront l'Ouverture en do majeur de la première, puis interpréteront le Concerto pour piano no 1 en sol mineur op.25, suivi de la Symphonie no 3 en la mineur op.56, dite «Ecosaise» et dédiée à la reine Victoria.

## Un petit air canadien

Enfin, le mercredi 7 décembre, la soirée sera canadienne. Les deux amis d'enfance Hélène Mercier et Louis Lortie, tous deux pianistes, mêleront leur talent pour la première fois dans la Métropole horlogère. Les deux complices joueront ensemble des œuvres de Rachmaninov (suite no 1 pour deux pianos op.5, Fantaisie-tableaux, ainsi que ses Danses symphoniques) et Claude Debussy («La Mer», arrangé pour deux pianos par André Caplet). AWI

## SALLE DE MUSIQUE

A La Chaux-de-Fonds. Programme complet et réservation sur [www.musiquecdf.ch](http://www.musiquecdf.ch)

PUBLICITÉ



Remplacement de la ligne ferroviaire Le Locle - Les Brenets

SEANCE D'INFORMATION à la population

Judi 1er décembre 2022 - 19h00

Salle de spectacles  
Rue de la Fontaine 7 - 2416 Les Brenets

Séance organisée par le Service des transports du canton de Neuchâtel et transN